



Sommaire

En juin 2017, HFC a rassemblé un groupe diversifié de leaders et de spécialistes comprenant des personnes représentant les secteurs de la VFF, de l'itinérance et de la lutte contre la pauvreté, ainsi que des universitaires et des décideurs politiques. À partir de notre table ronde et du document de discussion, nous avons élaboré 11 recommandations pour la Stratégie nationale sur le logement (qui sera annoncée à l'automne 2017).

La recherche et la rédaction du document de discussion ont été réalisées par Krystle Maki, coordonatrice recherche et politiques d'HFC. Le comité avisé d'HFC et la table ronde ont informé de leurs commentaires de précédentes ébauches du document de discussion.

Avec l'aide de:

Kaitlin Bardswich (révision)

Michele Briand (traduction du résumé analytique)

Réalisé grâce au financement de Condition féminine Canada.

Août 2017

Sommaire

Même si l'on reconnaît de manière générale le lien entre la violence faite aux femmes (VFF), le logement et l'itinérance, le secteur de l'hébergement contre la VFF n'a eu que peu d'interactions avec les secteurs du logement et de l'itinérance. Le présent document de discussion vise à mettre en lumière et examiner plus en profondeur les options de logements sociaux et abordables et les services de soutien disponibles pour les survivantes de violence conjugale (VC), ainsi qu'à souligner la complexité des systèmes et les contradictions auxquelles les survivantes doivent faire face pour éviter l'itinérance et accéder à des logements sûrs et abordables.

En juin 2017, Hébergement femmes Canada (HFC) a organisé une table ronde intersectorielle sur le logement, l'itinérance et la VFF. La table ronde a rassemblé un groupe diversifié de leaders et de spécialistes, y compris des personnes représentant les secteurs de la VFF, du logement social et abordable, de l'itinérance, de la lutte contre la pauvreté, ainsi que des universitaires et des décideurs politiques. Nos discussions en table ronde ont informé divers aspects du présent document et nos recommandations à la Stratégie nationale sur le logement (SNL)¹. Nous espérons que par le biais de consultations et de collaborations avec des maisons d'hébergement et des responsables des secteurs de l'itinérance et du logement pour les femmes, la SNL va intégrer une approche intersectionnelle sexospécifique axée sur le développement de solutions qui répondent aux besoins de toutes les femmes.

Chez HFC, notre objectif à long terme consiste à susciter des changements systémiques qui vont améliorer les options de logement et les résultats pour les femmes fuyant la violence. La table ronde et le document de discussion sont notre engagement à bâtir une solide fondation entre les trois secteurs en vue de faciliter une approche combinée des problématiques du logement, l'itinérance et la VFF. Ce sommaire a comme objectif de présenter les principaux thèmes qui ont émergé de nos recherches et de la table ronde. Nous avons puisé dans un large éventail de sources incluant: politiques et lois provinciales; rapports gouvernementaux; documents de politiques; rapports d'ONG; résultats de notre sondage annuel sur le secteur de l'hébergement contre la VFF; et, recherches universitaires.

Stratégie nationale sur le logement

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement fédéral a œuvré à l'élaboration d'une Stratégie nationale sur le logement qui devrait être annoncée à l'automne 2017. Le budget 2017² a réservé 11,2\$ milliards pour une foule d'initiatives visant à renouveler le secteur du logement abordable au Canada au cours des 11 prochaines années, y compris 5 milliards destinés à un Fonds national pour le logement (FNL), «pour répondre à des problèmes cruciaux en matière de logement et soutenir en priorité les citoyens vulnérables, dont...les survivants qui fuient des situations de violence familiale³». Nous nous réjouissons que le gouvernement reconnaisse le lien entre violence conjugale, logement et itinérance et qu'il reconnaisse également que les survivantes de VC ont des

besoins de logement particuliers et des défis uniques à relever pour accéder à des logements sociaux.

Mis à part la catégorisation des survivantes de violence conjugale comme groupe prioritaire, il y a peu d'indice que la SNL va appliquer une analyse comparative entre les sexes (ACS). Il existe pourtant de nombreuses raisons justifiant l'intégration d'une ACS à la violence familiale⁴ à la Stratégie et au Fonds:

1. 7 personnes sur 10 vivant de la violence familiale sont des femmes et des filles⁵;
2. Les recherches montrent que la majorité des familles sans abri sont dirigées par des mères seules⁶;
3. En 2012, les mères seules soutien de famille constituaient la population croissant la plus rapidement dans les refuges pour sans-abri (exception faite des refuges contre la VFF)⁷.

Itinérance invisible des femmes

La recherche montre que le logement demeure un des principaux obstacles pour les femmes fuyant une situation de violence⁸ et que la violence conjugale est l'une des principales causes d'itinérance parmi les familles canadiennes⁹. L'itinérance des femmes est généralement sous-estimée et souvent cachée. Les femmes peuvent vivre des périodes d'itinérance «épisode» quand elles fuient des relations violentes ou y retournent, ou qu'elles se réfugient dans des maisons d'hébergement. Ces expériences épisodiques sont occultées par des données qui dénombrent seulement les personnes itinérantes dans les refuges et dans la rue (les femmes qui se réfugient chez des connaissances ou dans des maisons d'hébergement ne sont pas comptées comme itinérantes)¹⁰. D'autres motifs de l'invisibilité des survivantes de VC dans les données comprennent la réticence des femmes à fréquenter des refuges mixtes pour des raisons de sécurité; le fait que la plupart des refuges pour sans-abri ne sont pas pourvus de soutiens et de personnel pouvant répondre à la violence conjugale; et que certains refuges pour sans-abri n'accueillent pas les femmes fuyant la violence conjugale¹¹.

Par conséquent, il arrive souvent que les survivantes de VC ne soient pas prises en compte comme itinérantes. Il s'ensuit que des programmes de relogement rapide et de réduction de l'itinérance tels Logement d'abord (LD)¹² peuvent exclure les survivantes de violence pour plusieurs raisons:

1. Les critères d'admissibilité exigent que l'on soit sans abri depuis plus de 30 jours et les survivantes hébergées temporairement dans des maisons d'hébergement pour femmes ne sont pas considérées comme sans-abri¹³
2. Les femmes ne répondent pas toujours au critère d'itinérance 'chronique' ou 'épisode', leur itinérance étant souvent invisible pour des motifs de sécurité¹⁴

3. Une majorité des clients potentiels du Fonds national pour le logement sont recrutés dans les refuges pour sans-abri, que les survivantes de VC évitent souvent pour des raisons de sécurité (ou parce que les refuges n'accueillent pas de survivantes de VC)
4. Les familles sont souvent exclues – les célibataires sans personnes à charge sont les principaux bénéficiaires du Fonds national pour le logement.

Options de logements sociaux et abordables pour les survivantes de VC

L'accès à un logement abordable est souvent un des grands obstacles à la capacité d'une femme d'agir pour changer sa situation «et de loin le plus grand défi structurel dans la livraison de services d'hébergement¹⁵». Le déficit du Canada en matière de logements sociaux et logements abordables touche plus gravement les femmes qui quittent des partenaires violents ou des maisons d'hébergement, particulièrement celles qui sont pauvres, autochtones, en situation de handicap, et/ou vivant dans des régions rurales et isolées¹⁶. Le présent document de discussion évalue divers soutiens au logement social en fonction des critères suivants: quels sont les critères d'admissibilité; qu'en est-il de l'accessibilité des programmes; les bénéficiaires et les programmes sont-ils coordonnés avec l'aide sociale ou d'autres soutiens gouvernementaux provinciaux?

En bref, les modèles et services de livraison actuels dans le secteur des logements sociaux et des logements abordables rendent difficile pour les survivantes de violence conjugale de trouver, conserver et maintenir un logement sûr et abordable. Tout d'abord, la pénurie de logements sociaux allonge les délais d'attente¹⁷. Les survivantes de VC peuvent accéder à un statut prioritaire pour obtenir un logement plus rapidement, mais la complexité du processus d'admissibilité empêche certaines femmes d'obtenir un logement. Par exemple, le critère de preuve de cohabitation peut être inaccessible aux femmes à qui leurs agresseurs ont dissimulé cette information¹⁸. De plus, les témoignages à fournir pour prouver que l'on a été victime de violence peuvent facilement démoraliser et revictimiser les survivantes.

Les services d'aide à l'obtention de logements sociaux et abordables doivent être améliorés, en commençant par l'élargissement des critères d'admissibilité et la réduction des obstacles bureaucratiques au statut prioritaire, pour veiller à ce que toutes les survivantes de VC puissent accéder à des logements sociaux et abordables.

Discrimination systémique et navigation des systèmes

Notre examen des soutiens à l'accès à des logements sociaux et abordables révèle que les femmes fuyant des situations abusives font face à de multiples défis pour naviguer à travers les divers systèmes tels le logement social, la protection de l'enfance, l'aide sociale/soutien du revenu, le tribunal de la famille et le système de justice pénale. De plus, les survivantes de VC doivent affronter une discrimination systémique très bien documentée dans le milieu du logement social¹⁹. Les femmes autochtones, à faible revenu, assistées sociales, itinérantes, quand elles entrent en contact avec la protection de l'enfance dans le cadre des références en cas de transgenres et les

personnes bispirituelles sont particulièrement affectées par la discrimination en matière de logement²⁰.

Pour les femmes qui ont fui la violence conjugale, la garde de leurs enfants peut s'avérer précaire quand elles entrent en contact avec la protection de l'enfance dans le cadre des références en cas de violence conjugale. L'obligation de signalement enclenche une série de réactions de la part des tribunaux de la famille, des organismes de protection de l'enfance, du système de justice pénale et d'autres entités juridiques et services sociaux qui mettent à risque la garde des enfants²¹. De plus, des communications inefficaces ou des contradictions entre les systèmes (aide sociale, logements sociaux, protection de l'enfance, etc.) peuvent entraver l'accès des femmes à des logements sociaux. Étant donné le peu de temps dont disposent les femmes pour trouver un logement pendant qu'elles vivent en maison d'hébergement, les lenteurs bureaucratiques associées à une demande de logement social, et les listes d'attente interminables pour obtenir un logement et l'aide sociale, les femmes ne réussissent pas à trouver un logement et n'ont souvent pas d'autre choix que de retourner chez leur agresseur ou se retrouver dans la rue²².

Recommandations à la Stratégie nationale sur le logement

À la lumière de ces résultats et de nos discussions en table ronde, nous recommandons que la Stratégie nationale sur le logement:

- 1) Incorpore une approche des droits de la personne sexospécifique intersectionnelle qui reconnaisse le lien entre le manque de logements, l'itinérance, la pauvreté, l'insécurité économique, colonialisme, capacitisme, racisme, l'intervention auprès des enfants et la violence faite aux femmes (VFF). Une analyse intersectionnelle incluant la race, le genre, la classe, la sexualité, l'ethnicité, l'âge, le statut d'immigration, et les handicaps est essentielle si l'on veut développer des solutions qui répondent aux besoins des femmes vivant à diverses intersections;
- 2) Exige que les définitions par rapport au financement actuel de l'itinérance soit plus inclusive à l'égard des femmes, reconnaissant que leur itinérance est invisible, et reconnaissant que²³:
 - les femmes qui vivent des situations de violence dans leur propre foyer sont sans abri
 - les femmes qui fuient une situation de violence sont sans abri
 - les femmes qui résident dans des maisons d'hébergement sont sans abri
 - les femmes qui passent d'un logement temporaire à un autre chez des membres de la famille, des proches ou des étrangers sont sans abri;
- 3) Crée une Stratégie de logement autochtone qui réponde aux besoins particuliers des femmes autochtones et de leurs familles, à l'intérieur et l'extérieur des réserves, incluant

des logements coopératifs et des dispositions garantissant des services intégrés dès le début des projets (par ex., services de garde, espaces pour les cérémonies, cuisines collectives, conception des lieux tenant compte des traumatismes, etc.);

- 4) Augmente de façon significative la fourniture de logements sociaux et exige qu'un minimum de 25% des unités dans tous les projets financés par la Stratégie nationale de logement soient entièrement accessibles aux femmes en situation de handicap et de leurs familles et basés sur les principes de conception universelle;
- 5) Fasse preuve de souplesse afin de faciliter la fourniture d'un continuum de services de logement spécifiques aux besoins de chaque région. Ceci est particulièrement important dans les régions nordiques, rurales ou isolées où les services de logement sont plus limités;

Fonds national pour le logement

- 6) Rétablisse le fonds d'amélioration des maisons d'hébergement et dédie 10% (50 millions par année) du Fonds national pour le logement et de fonds additionnels à un continuum de logement pour les survivantes de violence fondée sur le sexe;
- 7) Veiller à ce que le fonds d'amélioration des maisons d'hébergement soit adapté aux besoins spécifiques des maison d'hébergement, et distribué équitablement et tienne compte des différences régionales, y compris les coûts associés aux réparations, rénovations, et construction nécessaires pour respecter les normes nationales en matière d'accessibilité;
- 8) Inclure les survivantes fuyant la violence de membres de la famille qui ne sont pas leurs partenaires, de propriétaires, de fournisseurs de soins et du personnel de soutien dont elles dépendent pour des ressources et des logements;

Investissement dans des logements abordables

- 9) Veiller à ce que des fonds soient spécialement dédiés dans les ententes négociées avec les provinces et territoires pour les maisons d'hébergement et un continuum de logement, y compris des maisons d'hébergement de deuxième étape et des logements avec services permanents pour les survivantes de violence fondée sur le sexe;

Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI)

- 10) Aborder les limites et les incohérences entre les provinces, territoires et régions du modèle actuel de financement communautaire, et fixer des paramètres de fonctionnement du financement qui permettent aux maisons d'hébergement et aux

organisations communautaires de présenter une demande directement au gouvernement fédéral dans le cadre de la SPLI;

- 11) Soutenir un continuum de logement au-delà du programme Logement d'abord, y compris des fonds dédiés pour des logements permanents, temporaires et avec services, fournis par le milieu de la VFF, (notamment des maisons d'hébergement de deuxième étape) qui desserviront les survivantes de violence et les femmes aux prises avec des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme et de santé mentale. Nous sommes également face à un besoin pressant de logements avec services tenant compte des traumatismes, peu restrictifs, et fonctionnant selon les pratiques de réduction des méfaits.

Notes de fin

¹ Nous apprécions les commentaires reçus d'expertes de la VFF quant à une précédente ébauche de notre document de discussion, notamment des membres du conseil consultatif d'HFC et des participantes à la table ronde.

² Canada. (2017, Mars 22). *Bâtir une classe moyenne forte: Budget 2017*. En ligne au: <http://www.budget.gc.ca/2017/docs/plan/budget-2017-fr.pdf>

³ Canada (2017: 134).

⁴ Statistique Canada. (2016, Jan 26). *Infographie: La violence familiale au Canada*. En ligne au: <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-627-m/11-627-m2016001-fra.htm>

⁵ Statistique Canada. (2014). *Homicide au Canada Tableau 6*. En ligne au: <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14244/tbl/tbl06-eng.htm>

⁶ YWCA Canada. (2012). «Lorsque rien ne vaut son chez-soi: un regard sur l'itinérance féminine au Canada» En ligne au: <http://ywcacanada.ca/data/publications/00000058.pdf>

⁷ Mosher, J. and Homes for Women (2013). «Logement d'abord, les femmes ensuite? Prioriser une perspective genrée au logement d'abord. Mémoire de la Campagne Toits pour elles.» En ligne au: <http://ywcacanada.ca/data/documents/00000382.pdf>

⁸ Baker, C., Billhardt, K., Warren, J., Rollins, C., and Glass, N. (2010). «Domestic Violence, Housing Instability, and Homelessness: A Review of Housing Policies and Program Practices for Meeting The Needs of Survivors. *Aggression and Violent Behaviour*, 15: 430-439»; Burnett, C., Ford-Gilboe, M., Berman, H., Wathen, N., and Ward-Griffin, C. (2016). «The Day-to-Day Reality of Delivering Shelter Services to Women Exposed to Intimate Partner Violence in the Context of System and Policy Demands.» *Journal of Social Service Research*, 0(0): 1-17; Jategaonkar, N., and Ponic, P. (2011). «Unsafe and Unacceptable Housing: Health and Policy Implications for Women Leaving Violent Relationships.» *Women's Health and Urban Life* 10(1): 32-58; Ponic, P., Varcoe, C., Davies, L., Ford -Gilboe, M., Wuest and, J., & Hammerton, J. (2011). «Leaving ≠ Moving: Housing Patterns of Women Who Have Left an Abusive Partner.» *Violence Against Women*, 17(12), 1576-1600; Tutty, L., Ogden, C., Giurgiu, and B., & Weaver-Dunlop, G. (2013). «I Built My House of Hope: Abused Women and Pathways into Homelessness». *Violence Against Women*, 19(12), 1498-1517. Burnett, Ford-Gilboe, Berman, Wathen and Ward-Griffin (2016); Burnett, C., Ford-Gilboe, M., Berman, H., Ward-Griffin and, C., & Wathen, N. (2015). «A Critical Discourse Analysis of Provincial Policies Impacting Shelter Service Delivery to Women Exposed to Violence.» *Policy, Politics, & Nursing Practice*, 16(1-2), 5-16; Mosher and Homes for Women (2013); Noble, A. Raising the Roof. (2015). «Beyond Housing First: A Holistic Response to Family Homelessness in Canada.» En ligne au:

http://homelesshub.ca/sites/default/files/2015_HousingFirstReport_EN-WEB.pdf; Ponic et al. (2011).

⁹ Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes (RCMHF). (2014, Oct 23). «Second Stage Shelters for Women Fleeing Violence: Briefing Document»; Jategonkar et Ponic (2011); Noble (2015).

¹⁰ Kirkby, C., Mettler, K. (2016). «Women First: An Analysis of a Trauma-Informed, Women –Centred, Harm Reduction Housing Model for Women with Complex Substance Use and Mental Health Issues.» Pp. 114- 133 dans *Exploring Effective Systems Responses to Homelessness*. Edité par N. Nichols et C. Doberstein. Toronto: The Homeless Hub Press. En ligne au: <http://homelesshub.ca/sites/default/files/2.1%20Kirkby.pdf>; Mosher and Homes for Women (2013).

¹¹ Tutty, L. (2015). «Addressing the safety and trauma issues of abused women: A cross-Canada study of YWCA shelters.» *Journal of International Women's Studies*, 16(3), 101-116; Drabble, J and McInnes, S. (2017). «Finding Her Home: A Gender-Based Analysis of the Homelessness Crisis in Winnipeg.» *Centre canadien de politiques alternatives*. Bureau du Manitoba. En ligne au:

https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Manitoba%20Office/2017/03/Finding_Her_Home_%20low-res.pdf. Kirkby and Mettler (2016); YWCA Canada. (2016, Oct 19). «Tenir compte

des femmes et des filles dans une stratégie nationale sur le logement abordable.» En ligne au: <http://ywcacanada.ca/data/documents/00000532.pdf>

¹² Gaetz, S., Scott, F., and Gulliver, T., (Eds). (2013). *Housing First in Canada: Supporting Communities to End Homelessness*. E book en ligne au: <http://homelesshub.ca/sites/default/files/HFCanada-Framework.pdf>

¹³ Mosher and Homes for Women (2013).

¹⁴ Canada. «Logement d'abord». En ligne au: <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/communautes/sans-abri/logement-abord/soutien.html>

¹⁵ Burnett et al. (2015:11).

¹⁶ RCMHF (2015). «Modèle de plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles.» En ligne au: <http://endvaw.ca/wp-content/uploads/2015/10/Modele-de-Plan-daction-national-du-Canada-sur-la-VFF.pdf>.

¹⁷ Gaetz, S., Gulliver, T., Richter, T. (2014). «L'État de l'itinérance au Canada.» Observatoire canadien sur l'itinérance; L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance. En ligne au: homelesshub.ca/sites/default/files/SOHC2014FR.pdf; Richter, T., Meili, R. (2016 Sept 25). «Canada's Housing Crisis is a Public Health Emergency.» *CBC News*. En ligne au:

<http://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/homelessness-public-health-commentary-1.3777019>

¹⁸ Canada. Ministère de la Justice. (2017, Jan 11). «Les types de violence familiale». En ligne au: <http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/vf-fv/apropos-about.html>.

¹⁹ Barata, P. C., & Stewart, D. E. (2006). «Housing Discrimination Against Victims of Domestic Violence». Ottawa, Ontario: *Canada Mortgage and Housing Corporation*; Gotthilf, R., & D. Stavem. (2015). «Navigating Rental (Power) Relations: The 'Tenant Landlord Cooperation' Program.» Dans Josh Brandon & Jim Silver (eds.), *Poor Housing: A Silent Crisis*. Halifax: Fernwood Publishing, et Winnipeg: Centre canadien de politiques alternatives; Hulchanski 2004; Ponic, P., & Jategaonkar, N. (2010). «Shedding Light on the Barriers to Housing for Women Fleeing Violence: An Advocacy Report.» Vancouver, British Columbia, Canada: BC Non-Profit Housing Association.

²⁰ Drabble (2017: 21).

²¹ Little (2015).

²² O'Campo et al. (2016: 9).

²³ En accord avec la définition de l'itinérance de l'ONU. United Nations (2015). *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard*. En ligne:

<http://www.ohchr.org/FR/Issues/Housing/Pages/HousingIndex.aspx>.